



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 / 10 / 2018

L'an **deux mil dix-huit, le 08 octobre, à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du **sous la présidence de Madame MATTIAZZO Lise, Maire.**

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 5

Étaient présents :

Mme MATTIAZZO Lise, M. MARCHAIS Michel, Mme LABOUBEE Marie-Josée, M. AUDARD Stéphane, Mme FOURTON Rénata, Mme POUMIROU Katia

Étai(ent) absent(s) avec procuration(s):

M. SAUVEZIE Dominique donne pouvoir Mme MATTIAZZO Lise
Mme GUINET Danièle donne pouvoir à Mme LABOUBEE Marie-Josée

Étai(ent) absent(s) excusé(s) :

Mme GAGNIER Séverine / Mme FER Dorothée / M. NAVARRE Samuel

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme POUMIROU Katia

<u>Date de convocation</u> 04 / 10 / 2018
--

OBJET

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 10 septembre 2018.

Délibérations

- Délibération N°2018 - 10 - 08 / 01 – Modernisation de l'éclairage en technologie LED (Stade A. Fretel)
- Délibération N°2018 - 10 - 08 / 02 – Dénomination allée ou place – Colonel Arnaud Beltrame

Informations - Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- Approbation après modifications du compte rendu de la séance du 09 septembre 2018.

Compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **Délibération N°2018 - 10 - 08 / 01 – Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur – chapitre équipement.**

Le F.A.F.A. est issu de la contribution économique du Football Professionnel destinée à promouvoir des investissements indispensables au développement du Football Amateur. La Ligue du Football Amateur (L.F.A.) est chargée par la Fédération Française de Football de sa mise en application et du suivi des demandes de subvention.

Il existe 4 cadres d'intervention : emploi, équipements, transports et formation.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été établi pour le projet de modernisation de l'éclairage du terrain d'honneur du stade municipal.

A la lecture du devis, le montant total des travaux s'élève à 18 069,48 euros Hors Taxes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- De solliciter auprès de la ligue de football d'aquitaine une subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur.

- De mandater Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes.

➤ **Délibération N°2018 - 10 - 08 / 02 – Dénomination allée ou place – Colonel Arnaud Beltrame**

Madame le Maire suite à la demande d'un conseiller Municipal demande au Conseil Municipal d'attribuer le nom « Colonel Arnaud Beltrame » à une rue ou une place communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'attribuer le nom de : «Espace du Colonel Arnaud Beltrame» à la parcelle cadastrée YC 0091 (espace situé autour de l'étang, à côté de l'église)

- autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.